L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 SEPTEMBRE 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. N° 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI MATIN, 7 SEPTEMBRE.

POUR PRESIDENT: **WINFIELD SCOTT.** DE LA VIRGINIE.

POUR VICE-PRESIDENT: **WM. A. GRAHAM.** DE LA CAROLINE DU NORD.

ELECTEURS

Pour président et pour vice-président:

Premier District—Jacques Toutant, de St-Bernard, (substitut, F. W. Hulins, de Plaquemines.)

Second District—Christian Roselius, d'Orléans (substitut, Cyprien Dufour, d'Orléans.)

Troisième District—Duncan F. Kenner, de l'Ascension. (substitut, Ferone Gardere, de Jefferson.)

Quatrième District—Geo. W. Watterston, de Livingston (substitut, R. J. Barrow, de Ouest Feliciana.)

Cinquième District—Alexandre Declouet de St Martin; (substitut, J. K. Elgee, des Rapides.)

Sixième District—John Ray, de Ouachita, substitut, D. F. Roysden, de Caddo.)

CONTRASTE.

Le Général Scott.	M. Pierce.
Monsieur, je suis de la [illegible] Compromis [illegible] Discours du Général Scott à la délégation du Mississipi.	*On m'a demandé si j'aimais la loi sur les esclaves fugitifs. J'ai répondu que non, que je l'abhorrais. Je me révolte à la pensée de livrer un esclave. Cet acte est déshonorant et [illegible] droit moral.* (Discours prononcé par M. Pierce à Manchester, N. H., le 2 janvier 1852.)

Une lettre de M. Wm. A. Graham.

M. Wm. A. Graham, candidat whig à la vice-présidence, a adressé la lettre suivante à l'éditeur du *Washington Commercial*, qui avait arboré son nom à coté de celui de Webster dans le ticket des dissidents:

HILLSBOROUGH, 24 août 1852.

A M. Thomas Loring, éditeur du *Commercial.*

Monsieur,—Je n'ai pas vu les derniers numéros de votre journal, mais j'apprends par le *Raleigh Register* et le *Hillsborough Recorder* que vous avez placé en tête de vos colonnes le nom de l'honorable Daniel Webster pour la présidence et le mien pour la vice-présidence. Je vous suis reconnaissant de la bienveillance personnelle que vous me témoignez, et je ne doute pas de votre entière sincérité, mais je crois devoir déclarer publiquement que je n'approuve pas votre projet.

Deux raisons m'y décident.

D'abord, le général Scott a été désigné selon toutes les formes, et à l'unanimité candidat whig pour la présidence, par la Convention réunie à Baltimore, [illegible] l'adoption d'un programme qui, je crois, est [illegible] par tout le pays. J'ai été moi-même désigné par la même assemblée pour la vice-présidence. Les deux candidats ont accepté la nomination ainsi que le programme qui doit régler leur ligne de conduite. L'honneur et la bonne foi exigent donc, après une pareille acceptation, que je ne sanctionne pas l'usage de mon nom sur aucun autre ticket.

Secondement, en la mesure que votre objection au général Scott repose principalement sur la crainte [illegible] les droits du Sud en n'observant pas fidèlement le Compromis de 1850. Sur ce point, je vous [illegible] l'arrivai à Washington le 31 juillet pour [illegible] l'invitation du président Fillmore, du département de la marine. [illegible]

[illegible]

WM. A. GRAHAM.

HAVANE.

Par l'arrivée du *Crescent City*, nous avons reçu des journaux de la Havane jusqu'au 3 de ce mois. Ils sont remplis de détails sur le tremblement de terre qui a failli détruire complètement la ville de St. Yago de Cuba. A la nouvelle de ce désastre, le capitaine-général s'est empressé d'écrire au gouverneur de St. Yago de prendre dans la caisse publique une somme de $[illegible] pour secourir les malheureuses victimes. Il a en même temps envoyé sur les lieux un certain nombre d'ouvriers pour aider les habitants à reconstruire leurs maisons. Des souscriptions pour venir en aide à ces derniers ont été [illegible] et se sont organisées à la Havane et dans les autres villes de l'île.

Nous apprenons par des lettres écrites de St. Yago, qu'après la terrible secousse du 21, le sol a encore oscillé légèrement jusqu'au 25.

Les feuilles havanaises ne disent presque rien des troubles dont la capitale de Cuba aurait été, assure-t-on, le théâtre. On avait fixé au 1er septembre, anniversaire de la mort de Lopez, l'explosion d'un mouvement insurrectionnel. Ce jour s'est passé dans le plus grand calme, et les prétendus révolutionnaires ne se sont montrés nulle part. Les patriotes—s'il en existe—sont trop prudens. Il leur serait d'ailleurs difficile de faire aucune démonstration significative, car l'autorité exerce une vigoureuse surveillance et est toujours disposée à tolérer la moindre infraction à l'obéissance qu'elle réclame.

Le journal officiel du gouvernement publie deux décrets, dont le premier, dirigé contre Mauricio Molina, Manuel Hernandez Perdomo, José Garcia Tejada, Francisco E. Estrampes, José Belen Valdes, Francisco Villiers et Juan Bruno de Luna, leur enjoint de comparaître devant le tribunal royal de guerre, dans les neuf jours, s'ils ne veulent être condamnés par contumace pour crime de trahison. Le second décret déclare que Juan Luna et Andres Ferrer, éditeurs du journal *la Voz del Pueblo*, et accusés également de trahison, se sont absentés, et qu'ils seront condamnés par contumace s'ils ne se présentent pas dans les neuf jours.

L'entrée des journaux américains est interdite à la Havane.

Le consul général de France et le consul général d'Angleterre ont écrit à leurs gouvernemens d'envoyer des navires de guerre à la Havane pour protéger les intérêts de leurs nationaux.

Le choléra n'a pas causé à la Havane d'aussi grands ravages qu'on le disait: le nombre des cas n'a jamais dépassé huit ou dix par jour.

La police continue à opérer des arrestations. Treize personnes compromises dans l'affaire de *La Voz del Pueblo* ont été emprisonnées.

Un correspondant du *Picayune*, qui se dit bien informé, écrit à ce journal qu'il se prépare dans l'île un mouvement révolutionnaire et que le gouvernement est fort alarmé. Les visites domiciliaires de l'autorité ont amené la découverte de dépôts de poudre, d'armes et de munitions. On assure que des hommes mêmes ont été arrêtés.

Barbecue a Plaquemine.—Les whigs de la paroisse de Plaquemine ont résolu, dans une réunion tenue ces jours derniers, d'organiser un vaste pique-nique et un grand bal samedi, 25 de ce mois. Tous les whigs de l'Etat sont invités à la fête.

Discussion politique a Biloxi.—Un de nos correspondants nous écrit de Biloxi qu'un grand meeting des deux partis a été tenu dans cette localité ces jours derniers, et que les droits à la présidence des candidats whigs et démocrates ont été discutés contradictoirement par M. J. L. Cole, de Lafourche, et M. Robertson, de la Nouvelle-Orléans. Les deux orateurs ont prononcé d'excellents discours et se sont fait remarquer par leur extrême courtoisie. Le meeting était présidé par M. C. Barbilleau et avait nommé M. Dansac secrétaire.

Maryland.—On écrit de Baltimore sous la date du 30 août:—Les whigs du Maryland sont pleins de zèle et d'enthousiasme, et ils comptent triompher au mois de novembre. Notre organisation dans cette ville est plus complète qu'elle ne l'a jamais été et nous donnerons à Scott un vote considérable. Un grand mass meeting whig est convoqué pour le 13 septembre. MM. Clayton, Fearse (du Maryland), Thompson (de l'Indiana), Williams (du Kentuck), Hoffman (de New York), Dayton (de N. Jersey) et nombre d'autres orateurs distingués seront présens et haranguèrent l'assemblée. On s'attend à une manifestation imposante. Le meeting se tiendra dans Monument Square.

Incendie.—Un incendie, éclaté à Cincinnati le 30 de ce mois [illegible]

Bill des ports et rivières.—On sait de quelle immense utilité est pour le Sud le bill sur l'amélioration des ports et rivières. Eh bien! MM. Downs et Soulé, sénateurs démocrates de la Louisiane au Congrès, ont voté *contre* le bill. Ils ont été fidèles aux principes de leur parti; ils ont voté dans le même sens que M. Pierce il y a quelques années, et comme l'ex-brigadier voterait de nouveau s'il faisait partie du sénat.

Congrès.

Séance du 30 août.

Sénat.—Le bill des allocations maritimes est pris en considération. Plusieurs amendemens sont soumis au sénat qui les discute. Les allocations destinées aux arsenaux maritimes de New-York, de Boston, de Pensacole et de quelques autres villes sont augmentées de près de moitié.

Un autre amendement porte que les officiers et les matelots qui ont fait partie de l'expédition envoyée à la recherche de Sir John Franklin, recevront une augmentation de solde.

Le salaire des chapelains de la marine a été fixé à $1200 lorsqu'ils ne sont pas employés et à $1500 quand ils sont en activité de service.

Plusieurs autres amendemens sont adoptés.

M. Gwin propose d'allouer $100,000 pour l'acquisition d'un terrain et la contruction d'un arsenal maritime à San Francisco. Cet amendement est discuté et adopté.

Cent mille piastres sont allouées à l'achat des navires et à une reconnaissance des mers de la Chine, du détroit de Behring, des mers de Java, etc.

Un amendement portant que les brevets dans la marine ne seront accordés que pour dix ans et qu'un midshipman ne pourra être nommé lieutenant qu'après avoir fait huit ans de service sur mer, est pris en considération et rejeté.

Le vote d'ensemble a lieu ensuite et le bill passe.

M. Hunter, du comité de conférence, fait un rapport sur les amendemens de la Chambre au bill des allocations civiles et diplomatiques. Ce rapport est adopté.

Le bill des allocations indiennes, le bill des ports et rivières et le bill relatif à la navigation à vapeur sont tous signés par le président du sénat.

On reçoit du secrétaire du trésor, en réponse à une résolution du Sénat, un rapport sur les sommes payées aux généraux Scott et Pierce. L'impression du rapport est ordonnée.

Le bill des phares est amendé et passe.

Le bill de M. Dix dont l'objet était d'accorder des terres pour la création d'hospices d'aliénés dans les différens Etats, est déposé sur le bureau.

Chambre des Représentans.—Sur la proposition de M. Johnson, de Tennessee, le comité spécial chargé d'examiner si le Secrétaire du trésor a eu quelque chose à faire dans la réclamation Gardiner, est autorisé à faire son rapport au greffier dès qu'il aura terminé l'enquête.

M. Gorman, du comité des impressions, présente une résolution autorisant l'impression de cent mille exemplaires du rapport du bureau des patentes sur l'agriculture, et de cinquante mille exemplaires du rapport sur les arts mécaniques. Cette résolution est adoptée.

La Chambre reprend la délibération du bill pour venir en aide à divers chemins de fer et entre autres au railway de la Nlle-Orléans et de Jackson et à celui des Opelousas. (L'objet du bill est d'accorder aux diverses compagnies un délai de quatre années pour le paiement des droits sur le fer destiné aux railways moyennant 6 pour cent d'intérêt par an.)

On demande le dépôt du bill sur le bureau. Cette proposition est adoptée par 90 voix contre 80.

M. Houston, du comité de conférence, fait un rapport dans lequel il recommande à la Chambre de persister à refuser son adhésion à certains amendemens du bill des allocations civiles et diplomatiques, et d'en accepter quelques autres. Le rapport est adopté.

La Chambre s'occupe ensuite du bill relatif aux routes militaires, et adopte quelques uns des amendemens proposés par le Sénat.

La délibération est reprise sur le bill des allocations destinées à l'armée. Plusieurs des amendemens du Sénat sont rejetés et le bill renvoyé à cette dernière assemblée.

La Chambre se constitue en comité général pour discuter le bill des fortifications. La séance du comité est levée peu après, et la Chambre s'ajourne.

Mme Sontag.—Cette grande cantatrice est attendue incessamment à New York. Les différentes sociétés philharmoniques de la cité impériale voulaient lui décerner une ovation à son arrivée et lui avaient écrit à ce sujet. Elle leur a fait répondre par son secrétaire qu'une réception publique lui ferait plus de peine que de plaisir. Il a été alors décidé qu'on se bornerait à lui donner une sérénade, et que les exécutans seraient au nombre de six à huit cents.

L'inondation.—Les journaux d'Augusta continuent à publier des détails sur l'inondation causée dans la Géorgie par l'ouragan du 29 août. A Augusta, les pertes ne sont pas considérables; on ne pense pas qu'elles s'élèvent à plus de $50,000. Tous les villages de l'intérieur ont plus ou moins souffert.

Chronique Locale.

Election de marguilliers.—L'élection des Marguilliers de la Cathédrale St-Louis a eu lieu hier. Les personnes suivantes ont reçu la majorité des suffrages et formeront désormais partie du Conseil des marguilliers:

F. Labatut	329 voix.
F. Seuzeneau	327
J. Morgan	349
John Yonenès	434

Détournement de fonds.—Daniel Black s'est emparé hier au bureau du recorder Génois et a déclaré [illegible]

Le recorder Génois a envoyé Henry Cook devant la Première Cour de District, sous l'accusation d'assaut et batterie.

Enquête.—Le député coroner Loze a pratiqué hier la levée de corps. [illegible]

—John Smith et Wm Williams ont comparu devant le recorder Winter. Ils sont accusés par M. H. M. Summers d'avoir recélé du tabac qu'ils savaient volé [illegible]

—Le recorder Winter a mis sous caution le nommé Michael Lawler, accusé d'avoir encouragé des esclaves à se battre.

Affaire de meurtre.—Henry Waltz dont nous avons déjà mentionné l'arrestation, a comparu hier devant le recorder Winter.

L'officier de police Rosch a fait un affidavit dans lequel il accuse Waltz d'avoir tué Luke Lawler le 19 août, dans le comté de Scott, Etat de l'Illinois.

Voies de fait.—Marie Barrere déclare avoir été assaillie dans la rue Bourgogne, par une femme de couleur libre nommée Jenny Dumas, qui a arraché de ses épaules un châle de la valeur de $3 50. Un mandat d'arrêt a été décerné contre cette dernière.

—M. Wm. Duncan, demeurant rue d'Espagne, troisième district, est tombé samedi du pont d'un navire mouillé au pied de la rue Mandeville et s'est cassé la jambe gauche.

Fraude.—Un individu du nom de John Swan a été arrêté hier sous la prévention de fraude. Il est accusé par Daniel A Denison d'avoir touché au nom de ce dernier, et sans autorisation, une petite somme d'argent qu'il s'est appropriée.

—Murose Laclere, dit Charles Grandpré, est accusé de s'être présenté à diverses reprises au magasin de MM. Price, Walsh & Co. et de s'être fait livrer, en déclarant un faux nom, une quantité de tabac évaluée à $326 86. Laclere a été arrêté, et comparaîtra le 15 de ce mois devant le recorder Winter.

Accusation de meurtre.—Henry Walz, arrêté par la police du second district, pour un meurtre commis le 19 du mois dernier dans l'état de l'Illinois, a comparu hier devant le recorder Winter. Walz a protesté de son innocence et a déclaré qu'il était prêt à retourner dans l'Illinois sous la garde d'un officier de police. Il y sera conduit à la première occasion.

—Jacob Solomon Nathan est accusé de n'avoir jamais rendu compte d'une somme de six à sept cents piastres qu'il a touchée pour M. Wm E. Strange, dont il était le commis. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui.

—Charles Galuzes accuse James G. Porter de l'avoir suivi dans l'avant-dernière nuit, rue Carondelet, pour tâcher de le dépouiller. Porter a dû fournir un cautionnement pour répondre de sa comparution.

LES ILES LOBOS.

Il y a déjà plusieurs jours que le président a communiqué au sénat les pièces de la correspondance diplomatique échangées à propos des îles Lobos entre M. Webster et le ministre péruvien. Le correspondant d'un journal de Philadelphie donne de ces pièces l'analyse suivante que nous empruntons à notre tour du *Courrier de New-York*:

« La première pièce est une lettre de M. Osma, ministre des affaires étrangères au Pérou, à M. Webster, sous la date du 25 juin, lettre dans laquelle M. Osma, après avoir appelé l'attention du secrétaire d'Etat sur la discussion entamée par les journaux de Londres à propos des îles Lobos, et sur leurs efforts pour engager le gouvernement anglais à couvrir de sa protection les bâtimens qui voudraient aller charger du guano dans ces îles, fait remarquer que le dit gouvernement a refusé la protection demandée. Il arrive ensuite aux expéditions préparées aux Etats Unis et à la protection promise par le gouvernement américain. Il prétend que les îles Lobos appartiennent au Pérou, comme elles ont antérieurement appartenu à l'Espagne; que, dès le temps de Pizarre, elles étaient connues des navigateurs, et qu'elles ont toujours été fréquentées par les Indiens du Pérou. Il donne ces renseignements au secrétaire d'Etat pour lui faire bien saisir l'état de la cause, et il lui demande de vouloir bien prendre des mesures pour prévenir tout empiètement sur les droits du Pérou.

« La deuxième pièce est une autre lettre de M. Osma à M. Webster, sous la date du 3 juillet, où il est question des entrevues personnelles de ce dernier avec les armateurs des expéditions américaines, de la doctrine qu'il soutient au sujet de la propriété des îles Lobos, et de la protection dont il entend couvrir les bâtimens américains qui prendront du guano. Le ministre péruvien proteste contre les déclarations du secrétaire d'Etat.

« Une troisième lettre du 9 août récapitule les deux précédentes et fait ressortir de nouveau les droits du Pérou.

« M. Webster, sous la date du 21 août, répond aux lettres du ministre péruvien; il déclare que l'action du gouvernement américain n'a nullement eu pour but d'aider les spéculateurs ou de défendre d'autres droits que ceux qu'ils possédaient comme citoyens américains. Il n'a point présumé la validité du capitaine Morrell comme établissant le droit de découverte, et il n'a fait attention à ce fait que comme se rattachant à [illegible] qui avant la publication du livre de Morrell, aucune autorité n'avait signalé l'existence du guano dans les îles Lobos. Il nie que le Pérou ait toujours exercé sa juridiction sur ces îles. Elles sont dans le Pacifique, à vingt ou trente milles de la côte du Pérou, et elles ont été visitées par les pêcheurs de veaux marins pendant un demi-siècle sans qu'on ait songé à leur en défendre l'approche.

» Cette pêche de veaux marins, d'après les prétentions actuelles du Pérou, était tout autant un empiètement sur ses droits que l'acte de prendre le guano; cependant, aucune plainte ne s'était élevée, aucune défense n'avait été faite jusqu'en septembre 1833, époque où fut lancé un décret qui interdisait la pêche. Ce ne fut qu'après la publication du livre de Morrell. Le ministre américain à Lima adressa immédiatement au gouvernement péruvien une lettre dans laquelle il demandait le rappel du décret, afin de laisser aux citoyens américains le droit de continuer à pêcher dans ces parages sans être inquiétés. Il ne fut fait aucune réponse, et les pêcheurs des Etats-Unis ne cessèrent point de prendre des veaux marins aux îles Lobos comme auparavant. S'ils eussent rencontré quelque opposition, alors il eût fallu arriver à quelque solution. L'acte du ministre américain à Lima constituait une remontrance des Etats-Unis contre la prétendue souveraineté du Pérou sur les îles Lobos, or, elle avait d'autant plus de poids, que le décret, bien que général dans ses termes, était surtout dirigé contre les citoyens américains, les habitans des autres pays ne s'y trouvant que médiocrement intéressés: et, à cette remontrance, le Pérou n'a point eu de réponse à faire. L'induction naturelle que l'on tire de ces faits, c'est que le Pérou n'avait jamais, jusqu'aujourd'hui, réclamé un droit exclusif à la propriété de ces îles.

« M. Webster, du reste, ne pense pas que le cas du gouvernement anglais et son action, qui consiste jusqu'à un certain point le prétendu droit du Pérou, offre aucune analogie avec la position des Etats-Unis. Les Anglais ne prennent aucun intérêt à la pêche des veaux-marins à laquelle les Américains se sont livrés depuis longtemps sans interruption. La question du guano peut rester indécise avec l'Angleterre; toutefois, le Pérou n'a jamais essayé de mettre à exécution son décret de 1834 contre les bâtiments et les citoyens des Etats-Unis: il a laissé les choses aller comme elles se pratiquaient depuis nombre d'années.

« M. Webster n'admet pas l'autorité du géographe Alcedo, invoqué par M. Osma, comme déterminant un droit, mais simplement comme exprimant une opinion géographique. Cette autorité ne décide donc rien.

« Les visites accidentelles des Indiens aux îles Lobos ne peuvent pas non plus être considérées comme créant, soit pour l'Espagne, soit pour le Pérou, un droit équivalent à celui qui résulte pour les Etats Unis des relâches habituelles qu'y faisaient les bâtiments américains pour s'y livrer à la pêche des veaux-marins.

« Le droit du Pérou basé sur la proximité des îles est loin d'être clairement établi. En vertu des lois internationales, le droit de juridiction d'une nation dont le territoire borde la mer s'étend à la distance d'une portée de canon, c'est-à-dire de trois milles marins. Toute la question repose donc sur ce point. Les îles Lobos, placées en pleine mer, sont à une distance assez grande de toute possession continentale du Pérou, pour ne point appartenir à ce pays d'après le principe de proximité; le Pérou a-t-il exercé sur elles des actes de souveraineté et de propriété suffisants pour lui donner droit à une possession exclusive contre les Etats-Unis et leurs citoyens, en vertu de la loi d'une possession non disputée.

« M. Webster répète que cette question s'élève, non pas entre le Pérou et les autres gouvernemens, mais entre le Pérou et les Etats Unis qui ont exercé des droits et fait des remontrances contre l'interruption dont on les menaçait. Le gouvernement américain est disposé à prendre en considération tous les faits qui pourront établir la prise de possession ou l'occupation des îles Lobos par le Pérou; il n'empêchera et n'évitera aucune discussion jusqu'à ce que le sujet ait été complètement étudié. S'il en résulte que ces îles sont inhabitées et incapables d'être légalement possédées ou occupées par aucune nation, elles devront être, aussi bien que leurs produits, considérées comme une propriété commune à toutes; ou si, n'étant point protégées par les autorités péruviennes, et ne se trouvant pas en leur possession actuelle, l'usage en a été abandonné par le Pérou, concédé sans spécification de temps aux citoyens américains, ou accordé par suite d'une remontrance du gouvernement américain, le Pérou ne pourrait alors faire valoir contre les Etats-Unis aucun droit de propriété exclusive.

Dans les conjonctures présentes, le Président a cru utile de faire savoir au ministre américain à Lima que des ordres ont été donnés aux forces navales de cette station, pour qu'elles aient à prévenir toute collision jusqu'à ce que la question ait été complètement examinée. Au cas où appui ne serait accordé à ceux qui pourraient faire quelque tentative à main armée contre ces îles; de pareils actes seraient des actes de piraterie, et leurs auteurs n'auraient aucun droit à la protection du gouvernement américain.»

FEUILLETON.

LES TROIS SEPARATIONS.

Paris se souvient encore du bal donné cet hiver par Mme la comtesse de F......, et cependant Paris est, à l'heure présente, plus vieux de cinq grands mois!

Constater un si rare excès de mémoire de la part d'une ville qui peut être, à bon droit, considérée comme la capitale de l'oubli, c'est en dire plus long en deux lignes qu'en dix pages, et je voila dispensé, j'imagine, d'énumérer les prodiges et les splendeurs de cette fête.—le rêve d'un poète enivré de hachich et d'opium! Laissez donc courir, en toute liberté, la folle du logis dans les champs d'azur du monde idéal et impossible; je vous préviens seulement que votre imagination, si jeune qu'elle soit, si riche que je la suppose, n'atteindra jamais aux merveilles délicates et charmantes de la réalité.

Le hasard réunit à ce bal trois femmes, trois amies de pension, qu'on eût vraiment, au temps où les Muses avaient un Almanach, eut certainement comparées aux trois Grâces. La plus âgée n'avait pas vingt-cinq ans, et elles ne s'étaient pas vues depuis le jour où, chargées de couronnes, elles quittèrent l'une de ces aristocratiques institutions de demoiselles qui florissent dans la partie haute des Champs Elysées, à l'ombre de l'arc de triomphe de l'Etoile. Leur dernier adieu, leur dernier baiser, elles l'avaient échangé dans la cour des Messageries Laffitte et Gaillard.

—Tu ne m'oublieras pas, ma bonne Estelle?

—Tu m'aimeras toujours, ma chère Pauline?

—Tu penseras à moi souvent, n'est-ce pas, Louise?

Comme elles parlaient ainsi, cinq heures sonnèrent à l'horloge des Messageries, et les diligences s'ébranlèrent de toute part. Pauline s'en allait à Marseille, Estelle partait pour Bordeaux, et Louise pour Strasbourg.

Aussi longtemps que les diligences cheminèrent de compagnie dans la rue Saint-Honoré, les jeunes voyageuses penchèrent leurs jolies têtes à la portière, agitèrent leurs mouchoirs et se sourirent doucement au travers des larmes qui noyaient leurs yeux.

Pendant la première année qui suivit cette dure séparation, une correspondance active fut échangée entre les trois jeunes filles. On s'aimait de loin comme on s'était aimé de près, et Dieu sait si l'on se promettait de s'aimer toujours! La deuxième année venue, la fièvre épistolaire se ralentit un peu. Durant le cours de l'année suivante, les trois amies se marièrent à quelques mois d'intervalle, et, à dater de ce moment, les lettres devinrent de plus en plus rares, jusqu'au jour où elles cessèrent tout-à-fait.

Ce fut une grande fête pour ces cœurs désunis que cette rencontre fortuite au bal de Mme de F......, les jeunes femmes s'empressèrent de quitter les salons dans lesquels on dansait, et se réfugièrent dans un petit boudoir écarté, un véritable nid de satin et de brocatelle.

A peine eurent-elles pris place sur un divan circulaire, leurs mains se serrèrent dans de vives étreintes, et elles se considérèrent longtemps sans parler.

La première, Pauline, rompit le silence.

—O chère Estelle! ô chère Louise, est-ce que vous n'êtes pas heureuses? demanda-t-elle à voix basse.

Les deux jeunes femmes étouffèrent un soupir.

—Et toi, Pauline, es-tu donc heureuse? demandèrent elles d'une commune voix.

A son tour, Pauline soupira et ne répondit pas.

Les trois amies, se tenant toujours par la main, continuèrent à s'observer tristement:—spectacle charmant et douloureux tout ensemble, ces jeunes visages déjà pâlis par la douleur, ces beaux fronts couronnés de camélias et de violettes de Parme, que l'infortune avait plissés avant l'âge.

Instinctivement, elles se prirent à songer à cet heureux temps, si vite écoulé, où elles s'étaient connues dans l'institution de Mme Labarre. Leur jeunesse si calme, si joyeuse, apparut soudain à leurs regards attendris, comme si elle se fût reflétée dans un miroir magique. Voici le grand jardin, théâtre de leurs courses folles aux heures trop courtes de la récréation; voici le banc de pierre adossé au tronc rugueux d'un vieil acacia sur lequel, le soir, elles se racontaient leurs rêves d'avenir, tandis que les oiseaux babillaient dans les feuilles. Elles revirent le dortoir et ses couchettes blanches, qui semblaient autant de petites chapelles, avec leurs rideaux blancs auxquels la main pieuse des jeunes filles avait suspendu le bénitier en faïence bleue, l'image de la sainte, leur patronne, et le buis bénit du dimanche des Rameaux. Et quels doux sommeils l'ange gardien envoyait, la nuit, à toutes ces jeunes imaginations qui s'endormaient dans la prière et se réveillaient dans un sourire! Ainsi, durant quelques minutes, emportées sur l'aile rapide des souvenirs, elles oublièrent le temps présent et vécurent de leur vie passée.

Mais le rêve fut de courte durée; les bruits de la fête, l'éclat des lustres et des girandoles, les accords de l'orchestre les rappelèrent bientôt au sentiment de la réalité. Elles s'étaient séparées jeunes filles, elles se retrouvaient jeunes femmes; et chacune d'elles pressentait au son cœur, et par sa propre expérience, que ses deux autres compagnes avaient dû se déchirer douloureusement aux ronces du chemin.

—Mes amies, mes sœurs, dit celle qui s'appelait Louise, répondez-moi franchement: Avez-vous conclu de mon silence que je ne vous aimais plus et que je vous avais oubliées?

—Non, dit Pauline.

—Non, répéta Estelle.

—Et vous avez eu raison, reprit Louise; Dieu m'est témoin que je n'ai point, moi, songé à vous accuser d'ingratitude le jour où je n'ai plus eu de vos chères nouvelles. Hélas! elles ne sont pas heureuses et elles répugnent à m'attrister de leur tristesse, ai-je pensé tout d'abord. A présent que je vous ai vues, et alors même que nous n'échangerions aucune intime confidence, je resterais persuadée que mes pressentiments ne sont que trop justifiés. Cette clairvoyance, ai-je besoin de vous le dire, c'est en moi-même que je l'ai puisée. Je vous connais trop bien l'une et l'autre, j'ai lu trop souvent et trop avant dans vos cœurs, pour qu'il me soit permis d'en ignorer les exquises délicatesses. Si elles continuent à m'écrire, pensais-je, c'est que Dieu a béni leur foyer domestique, et le récit de leur joie sera un allégement à mes peines; si elles imitent mon silence, c'est qu'elles souffrent comme je souffre. Tôt ou tard, nous nous retrouverons, et nous pleurerons ensemble.

Tandis qu'elle disait ces tristes paroles, les musiciens de Strauss exécutaient leurs mélodies les plus vives et les plus folles, comme dans l'opéra de Mozart où don Juan chante dans le bal, en de la [illegible] [illegible] l'orchestre pétillent d'entrain, de gaîté et de bonne humeur.

—Ainsi donc, reprit Estelle, ce beau voyage de la vie, entrepris par nous avec tant d'illusions et de naïfs enchantemens, nous a conduites au même but: la douleur! J'ai vingt-quatre ans à peine; et, dans quelques mois sans doute, je plaiderai avec mon mari en séparation de corps et de biens.

Louise et Pauline tressaillirent à ces paroles.

—Ne fais pas cela! interrompit Louise.

—N'exécute pas un tel projet! s'écria Pauline.

—Le mariage vous a donc bien réussi à toutes deux, que vous me donniez ce conseil? demanda la jeune femme avec une nuance d'amertume.

—Juge toi-même, dit Pauline: il y a plus d'un an que mon mari et moi nous vivons séparés de biens.

—Et toi, Louise? dit Estelle.

Louise garda le silence.

—Tu ne réponds pas?

—Hélas! dit-elle enfin d'une voix brisée, un jugement rendu par le tribunal civil de Strasbourg, a prononcé la séparation de corps entre M. de...... et moi.

—Eh bien! dit Estelle, ma destinée sera semblable à la vôtre, mes amies. Pourquoi ne suivrais-je pas votre exemple? pourquoi ne ferais-je pas ce que vous avez fait?

—Pourquoi? interrompit Louise, mais parce qu'il n'est pas de condition pire que la mienne; parce que je suis veuve et mariée à la fois; parce que c'est là un remède effroyable, qui ne guérit rien et dont on souffre plus encore que de sa blessure. Ah! pauvre chère! Dieu te garde de passer par cette épreuve cruelle de l'audience et du procès. Si pure que tu sois, si irréprochable qu'ait été ta conduite, il y aura toujours un avocat qui essaiera de te salir et qui forcera ton front rougissant à se courber sous le poids de ses insinuations et de ses calomnies. Interroge Pauline; d'avance, je connais sa réponse.

—Sois patiente et résignée jusqu'à l'héroïsme, jusqu'au martyre, s'il le faut, dit Pauline, plutôt que de recourir à une si dure extrémité. La société nous a tracé une ligne droite, malheur à celle de nous qui s'en écarte! L'opinion publique ne se préoccupera pas de savoir si le bon droit est ou n'est pas de ton côté: elle te condamnera d'un arrêt sans appel.

—Mais je suis à bout de patience et de forces! s'écria Estelle; mais vous ne savez pas combien l'on m'outrage chaque jour! mais, vous ne sentez pas, vous, à quel point mon cœur est torturé, et comme il saigne par toutes les plaies qu'on lui a faites! Et vous me parlez de résignation! La résignation est la vertu des faibles et des lâches!

—Tu te trompes, chère enfant, c'est la vertu des forts, dit Louise d'une voix grave. Ah! tu ne sais pas, nul ne peut savoir par quels cuisants tirs incessants, par quels remords continuels j'expie l'audace de ma lutte et les témérités de ma révolte. Crois-tu donc que mon cœur n'ait pas été torturé et brisé tout autant que le tien? Eh bien! je n'hésite pas à le dire: en présence de la situation que j'ai provoquée et que la loi m'a faite, j'en suis venue à regretter mes misères passées.

—C'est que tu n'as pas souffert ce que je souffre! s'écria Estelle. Vois mes yeux, ils sont brûlés par l'insomnie et par les larmes. Te souviens-tu de ces belles tresses blondes dont j'étais si orgueilleuse à la pension? Encore un peu, et la fièvre m'en aura dépouillée.

—Regarde mon front, dit Pauline: est-ce que la douleur n'y a pas imprimé sa griffe de fer?

—Et moi, demanda Louise, trouves-tu que les chagrins m'aient respectée davantage? Ecoute nos conseils, chère sœur; crois à notre expérience, et que la faute par nous commise te soit un exemple et une leçon. Désespérer de l'avenir, cela équivaut à un blasphème. N'est-ce pas désespérer de la bonté de Dieu? Pourquoi renoncerais-tu à l'espoir de conquérir de nouveau le bonheur, à force de vertu, de douceur et de patience? Or, sois en convaincue: le jour où tu provoqueras un éclat judiciaire, ce jour-là, entre le bonheur et toi, il se dressera une infranchissable barrière; et le reste de ta vie, tu le passeras à déplorer cette détermination fatale, arrêtée dans une heure de découragement et de colère. Hélas! je la connais, cette heure d'accablement et de défaillance! La séparation de corps m'apparaissait alors comme une vengeance...... Oh! malheureuse! c'est sur moi-même que je me suis vengée!

Parlant ainsi, d'un geste rapide, la jeune femme essuya avec son mouchoir garni de dentelles, les larmes qui roulaient sur ses joues amaigries.

—Ah! pour tenir un tel langage, il faut que vous ayez souffert moins que moi, reprit Estelle après un moment de silence.

Un pâle sourire effleura les lèvres de Pauline et de Louise.

—Moi, dit Pauline, j'ai lié ma destinée à celle d'un joueur. Ce mot seul explique mon martyre et résume mes supplices.

—Moi, dit Louise, j'ai épousé un homme jaloux, et cette jalousie aveugle, injuste, brutale, m'a fait répandre plus de pleurs amers que tu ne compterais d'étoiles dans une nuit de printemps.

—Et vous osez vous plaindre devant moi! s'écria Estelle. Eh! que mon mari dilapide sa fortune et la mienne; qu'il la perde sur une carte, si bon lui semble; qu'il pousse la brutalité et l'aveuglement de ses jalousies jusqu'à me frapper au visage...... Que m'importe, si j'ai son amour! Le jour où il sera ruiné, est-ce que le joueur ne reviendra pas tout entier? Le jaloux ne me prouve-t-il pas, par l'excès de sa tyrannie, l'excès de sa tendresse! Ah! je comprends à présent pourquoi vous déplorez le parti extrême que vous avez pris l'une et l'autre! Votre ciel, du moins, n'était pas incessamment chargé de tempêtes et de nuages sombres, vous aviez vu leurs éclairs et de soleil: toi, Pauline, lorsque ton mari ne jouait pas; toi, Louise, lorsque la jalousie du tien sommeillait, vous étiez, vous deux, vraiment heureuses! Mais, moi, trahie, outragée le lendemain de mon mariage, le cœur de mon mari ne m'a jamais appartenu: une autre possède son affection, sa confiance, ses tendresses. Notre union n'a été, de sa part, qu'une affaire de convenances sociales, un marché avantageux..... Et je l'aime!...... Oh! l'affreuse misère d'aimer qui ne vous aime pas! entendez-vous! je l'aime!

Estelle cacha sa tête dans ses deux mains et de grosses larmes filtrèrent au travers de ses doigts.

—Pauvre chère! dit Pauline, dans l'âme d'un joueur, il n'y de place que pour une seule passion, le jeu! Femme, enfans, famille, tout les nobles sentimens, tous les purs instincts s'engloutissent dans cet abîme sinistre et sans fond. L'âme d'un joueur! aux heures où il ne joue pas, il songe au jeu de la veille et au jeu du lendemain. A-t-il perdu, l'enfer est dans la maison. A-t-il gagné, ce qui est rare, il est en proie à un délire plus effrayant encore que sa colère. Cet or si ardemment souhaité, si durement poursuivi, s'écoule entre ses mains prodigues sans utilité, sans profit. O passion dévorante et fatale! Tu te lamentes parce que le cœur de ton mari n'est pas à toi tout entier. Que dirai-je donc, moi, qui n'ai résolu lui, rien que le spectacle de ses douleurs et de ses fureurs?

En ce moment, Mme la comtesse de F...... parut sur le seuil du boudoir.

Tout aussitôt—les femmes seules sont capables de ces miracles de force et de volonté,—les trois amies se composèrent un visage souriant. Cette transformation fut si rapide et si habilement exécutée, qu'elle échappa à la clairvoyance féminine de Mme de F...... Elevée dans l'institution de Mme Labarre, la comtesse connaissait l'intime amitié qui unissait Pauline, Estelle et Louise.

—Je vous cherchais, dit-elle; et j'étais certaine de vous trouver ensemble. Vous êtes donc toujours les belles inséparables, comme au temps de la pension?

—Toujours, répondit Pauline.

—Croyez-moi, reprit la comtesse, si je n'étais absorbée, ce soir, par mon ennuyeux rôle de maîtresse de maison, je viendrais me réjouir et me réchauffer avec vous à tous nos bons souvenirs d'autrefois. De quoi causiez-vous? de M. Jolliet, notre professeur de dessin, ou de M. Ribadeau, notre maître de solfège?

—Nous parlions de vous, chère Eugénie, répondit Louise, qui ne rougit point de ce petit mensonge.

—En vérité!

—Vous en doutez?

—Dieu m'en garde!.. Et que disiez-vous?

—Que vous semblez bien heureuse.

—Heureuse entre toutes les femmes! s'écria Mme de F......, dont les grands yeux noirs brillèrent comme des escarboucles.

—Une sur quatre! pensa Estelle; serait-ce donc là la proportion sociale?

—Mais, continua la comtesse, ce n'est point de mon bonheur qu'il s'agit....

—Et de quoi s'agit-il?

—Je vous en veux beaucoup, et ne sais ce qui m'empêche de me brouiller à mort....

—Avec nous?

—Avec vous.

—Quel grand crime avons-nous donc commis à notre insu? demanda Louise qui s'efforça de sourire.

Comment! vilaines égoïstes, vous vous réfugiez dans un boudoir écarté, *où de causer en paix on ait la liberté*, sans songer qu'en agissant ainsi vous enlevez à ma fête un de ses attraits les plus charmans! Si votre absence se prolongeait un quart d'heure, vous seriez la cause qu'une véritable émeute éclaterait dans mes salons. Donc, si dans dix minutes, montre en main, vous n'avez pas fini, j'abuse de mon autorité, je vous enlève et vous contrains à reparaître triomphantes là où tous les cœurs vous attendent, là où tous les yeux vous désirent.

Mme de F...... serra la main de ses amies, et s'éloigna en leur faisant un petit geste de menace, le plus joli du monde.

Lorsque la comtesse eut disparu, les trois jeunes femmes se débarrassèrent au plus vite de leur masque d'emprunt.

—Bonne Eugénie, dit Louise, Dieu merci elle ne se doute point de la nature de notre entretien! Elle ignore que si je suis venue seule à son bal, ce n'est pas parce que M. de...... voyage en Allemagne, ainsi qu'elle le suppose, mais parce que je n'ai plus de mari!

—Elle est heureuse...... heureuse entre toutes les femmes...... soupira Estelle; il y a donc des femmes heureuses! C'est horrible à confesser, mais je la voudrais malheureuse comme nous.... Je suis jalouse de son bonheur!

—Ah! chère Estelle, pauvre délaissée, défie-toi de ta jalousie, continua Louise. C'est la jalousie d'un autre qui m'a réduite à l'état douloureux où tu me vois. Pendant quatre années, les moindres de mes actions, de mes paroles, de mes gestes mêmes, ou me les a imputés à crime. J'aimais le bal et le spectacle; j'ai dû renoncer au spectacle et au bal. Est-il un sacrifice que je n'aie pas fait à cette tyrannie sans cesse en éveil? Plus j'étais humble et soumise, plus on se montrait défiant et soupçonneux. Lorsque je ne pouvais retenir mes larmes, je pleurais l'absence d'un amant. Etais-je plus joyeuse? je me réjouissais du retour de cet amant imaginaire. Demandais-je la permission de sortir? je courais à quelque rendez-vous. Parlais-je de rester chez moi? j'attendais une visite chère à mon cœur. On surveillait mes démarches, on décachetait ma correspondance, on épiait mes sommeil. Que de fois j'ai envié ton sort, ô Desdémone! J'aurais béni la main qui m'eût percé le cœur d'un coup de poignard; je maudissais la main qui me tuait lentement, à coups d'épingle.

—S'il en est ainsi, dit Estelle, pourquoi regrettez-vous de vous être soustraites à ces existences misérables?

—Ne comprends-tu pas, répondit Louise, qu'en continuant à accepter mon martyre, j'aurais peut-être amené mon mari à se repentir et à implorer son pardon?

—Mais toi, Pauline, d'où vient que tu déplores la résolution que tu as prise? Qui pourrait te blâmer d'avoir sauvegardé tes intérêts? Devais-tu assister, indifférente et muette, au spectacle de ta misère et de ta ruine?

—Dieu ne m'a pas donné d'enfant, répondit Pauline, et mon mari est toujours assuré de quoi vivre. Ah! je ne m'explique pas les conséquences de [illegible] [illegible]

ALBERIC SECOND.

[illegible]

M. FELIX GRIMA sera [illegible]

POSTSCRIPTUM.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Arrivée du steamer Arctic.

New-York, 6 septembre.

Les nouvelles par l'Arctic sont du 25 août de Liverpool. En voici quelques parties:

Marché au coton de Liverpool.

Liverpool, 25 août.

Les ventes de coton, samedi 21 et lundi 23, se sont bornées à 10,000 balles; mais le mardi la demande a été active, et le total des ventes depuis le départ de l'America, a été de 36,000 balles. Il n'y a eu que peu ou point de spéculateurs sur le marché, et presque tous les achats ont été faits par les manufacturiers.—Vers la clôture, le marché démontrait de bonnes dispositions, et les transactions d'aujourd'hui ont eu lieu à des prix bien soutenus. Presque tous les courtiers côtent le fair Orleans à 6 1/4 et 6 1/8d; le fair Upland 6 à 6 1/8d. la livre.

ANGLETERRE.

Changement de ministère.

On rapporte que lord Canning entrera au ministère comme ministre d'Etat aux affaires étrangères, et que lord Malmsbury sera nommé ambassadeur à Paris.

Le parlement devait s'assembler le 4 novembre.

L'honorable A. J. Walker est sur le point de se rendre à Galway, pour affaires relativement à la ligne de navires à vapeur entre Galway et New-York.

France et Belgique.

On dit maintenant que le traité entre la France et la Belgique est conclu.

La plus grande tranquillité régnait à Paris et dans les départemens.

Grèce.

Les négociations de M. Marsh avec le gouvernement grec, relativement à l'affaire King, ont eu pour résultat un arrangement satisfaisant.

Espagne.

Une ligne de navires à vapeur a été établie pour faire des traversées de Cadix à Cuba.

Le vapeur espagnol Vajcan a sombré à la hauteur des Açores.

Une autre Planète.

M. Hind, l'astronome, vient de découvrir une nouvelle planète.

Escadre Américaine.

L'escadre américaine qui, aux dernières dates, se trouvait dans le port de Trieste, a repris la mer.

Arrivée de Mme Sontag.

La célèbre cantatrice Sontag, est arrivée à New York sur l'Arctic.

Le steamer Europa est entré à Liverpool le 22 août.

Rivière de l'Ohio et Marchés.

Pittsburg, 6 septembre.

Il n'y a guères maintenant que trois pieds d'eau dans le chenal, et la rivière continue à baisser.

Cincinnati, 6 septembre.

La rivière baisse encore. Le farine est de vente difficile aux prix précédents. Le whiskey a baissé et vaut 18 3/4 à 18 1/2 cents le gallon.

AUX ENTREPRENEURS DE CHEMINS DE FER.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

L'EPOQUE déterminée dans l'avis publié par cette compagnie le 16 juillet dernier, pour recevoir des propositions, ayant été trouvée trop rapprochée pour permettre de faire les [illegible] [illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS

LUNDI SOIR, 6 SEPTEMBRE.

COTON.—La demande a été bonne et les ventes se sont élevées à 1,600 balles. Les prix sont très fermes et les changements suivants se sont opérés dans la cote de la place: [illegible]

TABAC.—Les prix sont fermes, mais la demande est très limitée.

SUCRE & MELASSES.—Il ne s'est pas effectué de vente importante sur le marché.

FARINE.—Le marché est calme. [illegible]

CEREALES.—Le maïs est rare et le blanc en hausse. [illegible]

PORC.—Les détenteurs obtiennent $20 le baril pour le petit lots de mess.

JAMBON.—Les petits lots de plats-côtés se sont vendus de 10 1/4 à 10 1/2 cts, et les épaules à 8 3/4 cts la livre. [illegible]

WHISKEY.—Le marché est très languissant. [illegible]

FRET.—Le marché n'a pas changé depuis notre dernière revue.

CHANGE.—La demande est limitée. Sterlings, 9 1/4 à 10%; Francs, 5f 15 à 5f 20. Traites sur New-York, à 60 jours, 1 1/2 à 1 3/4 p. c. d'esc. Checks sur New-York, à vue, 1/4 p. c. d'esc. à par. Traites sur Philadelphie, à 60 jours, 1 1/2 à 1 3/4 p. c. d'esc. " Boston, " la Havane de 3 à 10 jours, —

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Falcon, Rodgers, pr Aspinwall.
Goelette Marie Louise, Baudallet, pr San Juan de Nic. Anita, Hernandez, pr Laguna.

Arrivés Hier.

Steamship Crescent City, Porter, de New-York via Hav.
Navire Jas N Cooper, Lovett, de Boston.
Barque Emily Miner, Metzner, de New-York.
Goelette Conquest, Coggins, de Mobile. Diamond, Mack, pr Pensacola. Maria, Rowe, de Pensacola.

STEAMBOATS

Steamboat Dr Beaty, Laudry, de Bayou Sara, avec coton, sucre, mélasse.
Steamboat Oregon, Heirn, de Mobile, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Picayune No 2, Denslow, des Attakapas, coton, sucre, &c.
Steamboat Western World, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, oignons, corde, farine, œufs, patates, pommes, tabac, coton, &c.
Steamboat Louisa, Leathers, de Louisville, avec fromage, coton, tabac, patates, pommes, &c.
Steamboat Fitzer Miller, Carlisle, de Memphis, avec fromage, tabac, loin, &c.
Steamboat Florida, Grant, de Mobile, avec coton, &c.

Montant le Fleuve.

Navire Henry, de Boston.
Barque Delfort, de Boston.

Memoranda.

Boston, 30 aout—Parti, navire Ashland, Stone, pour la N-Orleans.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Watering Places	Ophelia, Grice	12 h M
Mobile	Oregon, Heirn	12 h M
Fort Adams	Sydonia, Varnell	10 h A M
Vicksburg	Princess No 3, Phelps	5 h P M
St Louis	Amaranth, Atchison	5 h P M
California	Falcon, Rodgers	8 h A M
Warrenton	Louisa, Jackson	5 h P M

A VENDRE pour cause de départ—Le Café bien achalandé, connu depuis nombre d'années sous le nom de "Café Crusat" ou "American House" est à vendre à l'amiable et à bon marché. La position centrale de cet établissement assure un achalandage continuel et assuré.—Le loyer est allégé par une sous-location de 27 à 31 piastres par mois. Pour termes et conditions, qui seront avantageux, s'adresser sur les lieux encoignure Conti et Dauphine. 7 sept—1m

M. ST MARC donne des leçons de langue et de littérature françaises, de mathématiques, &c. Comme principal du collège en France, il a longtemps formé des bacheliers. Il complète l'instruction des jeunes gens destinés à une profession élevée, et des jeunes personnes en qui la première éducation a fait naître le goût des belles lettres. On trouve son adresse chez M. Louis Dufau, principal du collège de la Louisiane, et chez M. Delaroux, marchand de papiers, rue de Chartres, entre St Louis et Conti. 7 sept—4m

CHANGEMENT DE BUREAU.—Le soussigné a transporté son bureau au No 9, rue Bienville. Toutes les personnes auxquelles il peut devoir sont priées de présenter leurs comptes pour être soldés; et celles qui lui doivent voudront bien venir régler. Le soussigné saisit cette circonstance pour annoncer à ses amis et au public en général qu'il entreprend toute espèce d'affaires par commission. A. DELAMARE, No 9, rue Bienville. 7 sept—1m

A VIS—On désire acheter de suite quarante-cinq esclaves, depuis l'âge de 10 ans jusqu'à 30 ans. On ne demande que la garantie des titres et des maladies. S'adresser à M. DEARBY, Courtier, No 36, rue de la Douane. 7 sept—30f

A dater de ce jour, je ne paierai aucune dette que pourrait contracter ma femme Céleste Lefèvre. Nouvelle-Orléans, le 7 septembre 1852. A. LEFEVRE. 7 sep—3f

A VIS—Une française, non-mariée, désire trouver une famille qui parte pour France ou pour l'Angleterre, et qui puisse lui donner un passage au Havre, à Londres ou à Liverpool. Elle s'obligerait à rendre dans la traversée tous les services qu'on exigera d'elle, et peut donner d'excellentes recommandations. S'adresser au bureau de ce journal. 7sept—1f.

Fdo de FUENTES, J. GRALAND. FDO. DE FUENTES & CO. Négocians Commissionnaires, importateurs de vin de Bordeaux, eaux de vie et de cigares de la Havane, &c. 22, Vieille Levée.

Linge fait d'été, pour jeunes gens et enfans. FRANCIS [illegible] & Co.

ONT récemment reçu un grand assortiment très complet de Linge fait pour l'été, [illegible]

P. A. HEBRARD, No 60, rue du Canal, ancien No 12.

REÇOIT en ce moment par le Sea Eagle et le Samuel Dyer, du Havre, le Maid of Orleans, l'Oswego, la Creole, la Burdine et les steamships Wm. Penn et Crescent City de New York, un assortiment complet de MARCHANDISES convenables pour la saison, qu'il vendra à bas prix.

Il prévient particulièrement messieurs les planteurs qu'ils trouveront toujours chez lui tous les articles convenables pour habillements de nègres. 6sept—1y

Graines fraîches Garanties. A. BACHELIER, Marchand Grainier, Horticulteur, Botaniste. Rue des Ursulines, entre Vieille Levée et Condé.

VIENT de recevoir de France, par le navire Lemuel Dyer:

Asperge,	Betterave,	Carotte,
Cerfeuil,	Chicorée,	Choux, (15 variétés)
Choufleur, 1r choix,	Cresson	Epinard,
Laitue,	Romaine,	Navet,
Oignon,	Panais,	Persil,
Poireau,	Poirée, ou Bette,	Pois,
Radis,	Salsifis,	Scorsonère,
Thym,	Roquette,	etc., etc.

La grande réputation qu'il s'est faite depuis qu'il réside ici, tant pour l'excellente levée de ses graines que pour le choix des espèces, le met à même de vendre à des prix très modérés, quoique les résultats aient été mauvaises.

Il invite prés des amateurs qui ordinairement font leur semis de fleurs au printemps pour qu'ils les fassent à l'automne. D'après les expériences du climat de la Louisiane il a obtenu d'excellents résultats de semis faits à cette époque.

Les plus belles collections de fleurs sont toujours disponibles à son magasin. 7sept—ab

Eaux-de-vie, rhum, liqueurs, etc.

25 QUARTS et 20 tiers de pape eau-de-vie, 4me preuve, 2 1/4 do do 1845, 2 6me do do 1792, 1 poinçon vieux rhum de la Jamaïque, 100 caisses liqueurs assorties, 50 do superfines do, 500 paniers anisette de Bordeaux; 25 caisses curaçao de Hollande, 25 do marasquin de Zara, 25 douzaines genièvre de Hollande, à vendre par FERROS FRERES, 247 et 249, Royale, enc. Dumaine. 7sept

VINS—200 cs. vin vieux Chat. Margaux et Lafitte, 100 do do Bel air 1843, 50 do do Latour 1841, 50 do do Haut Brion 1841, 50 do 1/2 barrq. Chat Margaux, 150 do vin blanc Haut Sauterne, 40 doux. vin de Madère London Particular, 50 doux. do Oporto, 10 do do Chambertin. A vendre par FERROS FRERES, 247 et 249, rue Royale coin Dumaine. 7 sept—1m

CITRONS de Palerme—100 caisses en très bon ordre, à vendre par B. VALLS, 73 Magazine. 7 sep

SUCRE de la Havane—Blanc et quebrado de 1ère qualité, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 7 sep

CAFE de la Havane — 450 sacs café fin vert 1ère qualité, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34, Vieille Levée. 7 sep

TABAC Havane en feuilles—Un excellent lot, pour "Vuelta Abajo," pour capes et tripes, en magasin, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34. Vieille Levée. 7 sep

ATTENDU par le brick Mount Vernon—100 balles tabac de Cuba, de qualité supérieure, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 34. Vieille Levée. 7 sep

Agence de la Compagnie d'Assurances de Nashville. Nlle-Orléans, 2 septembre 1852.

LA dépêche télégraphique suivante a été reçue des bureaux de la Compagnie, à Nashville. Nashville, 2 septembre 1852. M. W. B. Partee, Veuillez notifier tous les détenteurs de polices d'a voir à protéger leurs intérêts en se faisant assurer de nouveau, il nous est impossible de faire face à nos engagemens. (Signé) JAMES WALKER, Secrétaire. 3sept—6f

Mme. L. CLARET, Accoucheuse, Reçue par la Faculté de Paris. No 176, RUE BOURBON, Entre Toulouse et St-Pierre. 31aout—6m

VIN de Xerez—39 barils; TABAC à chiquer de Lilienthal—7 barils; GRAINES pour oiseaux—13 barils et 13 sacs; HUILE d'olive—167 paniers; PIERRES à filtrer—28; CAFE de la Havane—204 sacs; CHARBON pulvérisé—5 boucauts; NOIR animal—44 barils; TABAC de la Vuelta—140 balles pour capes et tripes; RIZ de la Caroline—26 tierçons; SALSEPAREILLE—70 balles; SUCRE de la Havane—70 caisses blanc et jaune; CIGARES de la Havane—914 000 des meilleures marques; CITRONS de Palerme—100 caisses; VANILLE—1 caisse; CACAO de Guayaquil—16 sacs; AMANDES douces sans coques—33 caisses et 200 demi-caisses; AMANDES à coques douces—54 sacs; PICADURA pour cigarettes—50 sacs de la Havane, à vendre par B. VALLS, 73, rue du Magasin. 6sept

CHAMPAGNE Schreider—25 paniers grandes et demi-bouteilles, en débarquement du navire Wm Sturgis, de Boston, à vendre par J. B. PREAU & Co, 33, rue Gravier. 5sept

AVIS AUX CONFISEURS.—On offre à vendre à des termes avantageux, le magasin de CONFISEUR, situé encoignure Chartres et Rempart, bien achalandé, et sa position en fait un des plus avantageux. Pour plus amples informations, s'adresser à BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée. 3 sept—10f

CHAUX—1300 barils chaux fraîche du Cap-Girardeau, en très bon ordre, à vendre par P. H. MONSSEAUX, Encoignure St Louis et Robertson. 4sep

CIMENT—100 barils ciment hydraulique de Newark, à vendre par P. H. MONSSEAUX, encoignure St Louis et Robertson. 4sep

VIN ROUGE—100 barriques Bordeaux, en débarquement et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 4sep

INDIGO—20 caisses indigo, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 4sep

GENIEVRE—[illegible] à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 4sep

BLANC ROSE—3 tonneaux préparé à l'huile, très desséché, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 4sep

VITRES—1,000 caisses vitres françaises et de Watterford, de toutes grandeurs, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 4sep

MASTIC—20 barils en vessie, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée. 4sep

Avis aux marchands de la campagne. LES soussignés ont l'honneur d'informer messieurs les marchands de la campagne qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un magnifique assortiment de chapeaux d'hiver pour hommes et cadets, qu'ils offrent à vendre à des prix très avantageux, savoir: Chapeaux de soie de tout genre et qualité. [illegible] Les fashionables trouveront, en outre, dans nos magasins de détail, 37, rue Chartres encoignure Royale et St Louis, et encoignure Royale et Bienville, le choix le plus élégant de chapeaux de tout genre. Nous continuerons également comme par le passé à faire tous chapeaux de soie et autres, sur mesure prise avec le conformateur, à notre manufacture de la rue Royale. ALBERT & TRICOU. 2 sept

LE soussigné informe ses pratiques et le public, que n'ayant pu vendre les marchandises qui lui restent, il les offre à 40 et 45 pour cent la livre. Baignoires, Casseroles, Alambics, Fontaines à soda, Moules à gelée et à pâté, et pour gâteaux. Il continuera comme autrefois à fabriquer toute espèce d'ouvrages en tôle, cuivre &c., et fera chaque jour des étamages de casseroles à 25 et 30 cents. Il offre à vendre, à bon marché, deux baignoires en cuivre étamé. J. B. DUCRET, chaudronnier, No 14, rue St-Louis. 2 sep—30 f

Damejeannes. EN débarquement du navire Lemuel Dyer, du Havre: 600 damejeannes de cinq gallons; 400 do de trois gallons; 200 do de un gallon, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 3 sep

Saucissons de Lyon. 5 BARILS véritable saucissons de Lyon en débarquement du navire Sea Eagle, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 3sep

VIN MUSCAT—150 caisses Muscat de Lunel—Frontignan; 75 caisses muscat Frontignan, qualité supérieure, à vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale. 3sep

TABAC de la Vuelta — 37 balles pour capes et tripes, en débarquement de la barque Milaudon, à vendre par B. VALLS, 73, Magazine. 3 sep

PEAUX—541 peaux, en débarquement de la goelette Bonita, venant de Vera Cruz, à vendre par Fdo. DE FUENTES, 22, Vieille Levée. 3sept

EN débarquement du navire Swan de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 60 barriques vin rouge St. Estèphe et Pauillac Médoc, 60 barils vin blanc Haut Barsac et Haut Sauterne, JOSEPH LANATA, No 11, Jefferson et 12 Toulouse.

FROMAGE de Hollande—200 fromages de Hollande, à vendre par JOSEPH LANATA, No 11 Jefferson et 12 Toulouse. 3 sept

ATTENDU par le navire Telasar, de Marseille—100 caisses Vermicelli et macaroni d'Italie, 14 barils amandes sans coque, 1 balle amadou, à vendre par JOSEPH LANATA, 11 Jefferson, 12 Toulouse. 3sept

CHANDELLES—200 caisses chandelles brevetées de blanc de baleine chimique, à vendre par BRUGUIERE & CO., 9, rue Bienville. 3 sept

TABAC—15 balles feuilles tabac mexicain pour capes, à vendre par BRUGUIERE & CO., 9, rue Bienville. 3sept

VIN ROUGE—200 caisses vin rouge et vin blanc de première qualité, à vendre par BRUGUIERE & CO., 9, Bienville. 3sept

Appareil gazogène à l'usage des familles. LE seul approuvé par l'Académie de Médecine pour faire soi-même instantanément eaux de seltz, de Vichy, limonades gazeuses, vins mousseux, soda water, &c., à vendre par THEODORE FROIS, 14, rue du Canal. 13 mai

BICARBONATE de Soude—124 barillets devant arriver et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas. 24aout

MAQUEREAUX—200 barils maquereaux, en débarquement du navire Roxanna, à vendre par AVET BROTHERS, Encoignure Bienville et Vieille Levée. 19 fl

EN débarquement par Cornelia et Adams Gray: 450 balles tabac en feuille, 15 de papier pour cigarettes, véritable Las Perillas, 15 barils picadura, 300 sacs café supérieur de la Havane, [illegible] à vendre par CHADRAN & CO., No 18, rue de la Douane. 12aout

[illegible] rue Conti, POÜLLE D'ARGENT, R. BRACHO BOIS.

JOURNAL [illegible]

IL est important pour les jeunes gens qui désirent être prêts pour la saison des affaires, de commencer à prendre des leçons, afin qu'ils se trouvent des emplois lucratifs en septembre et octobre.

L'Académie d'Ecriture et de Tenue de livres de DOLBEAR, 56, rue du Canal (établie en 1836), est ouverte de 7 heures A. M. à 9 heures P. M.

Classes particulières pour les Dames, comme d'habitude.

ROFUS DOLBEAR, 56, rue du Canal.

Les personnes capables peuvent gagner de $1,000 à $3,000 par an.

Les Négociants viennent ici demander des commis, &c. 18aout

BONNE OCCASION. On vendrait bas prix la goelette ELMINA, de 33 tonneaux; elle est toute neuve construite en 1851, à Algers, ses agrès et son équipement sont complets; elle est en parfait état et pourrait immédiatement prendre la mer; elle conviendrait également pour faire le cabotage sur le fleuve. On peut la visiter de ce côté du fleuve, en face du railroad du lac Pontchartrain. Pour les conditions, s'adresser au No 84, rue Bienville. 18aout—1m

Vente forcée pour cause de déménagement.

LES soussignés ayant quitté leur magasin qu'ils occupaient à l'encoignure Baronne et Poydras et ayant transporté les marchandises dans celui de la Maison Rouge No 1, se trouvent avoir un surplus de stock que la nécessité les force à vendre sans aucune considération pour le prix coûtant. En outre du grand bon marché notre assortiment se compose aussi d'articles du premier choix et de meilleure qualité.

Notre assortiment d'articles pour deuil est complet. Un rabais considérable sera fait aux acheteurs qui ont l'intention de revendre ainsi qu'aux consommateurs qui achètent par grande quantité. Un assortiment de casimir satinet, jeans, tartans et cotonnades à bas prix pour MM. les tailleurs. U. LAROUSSINI & Co., Maison Rouge No 1, sur la Levée, près le Marché aux Légumes. 1er sept—30f

Chantier de bois d'Acajou et autres. Bureau No 13, rue St-Joseph, près la Levée. PLANCHES EN ACAJOU, traverses et madriers idem. POTEAUX, TRAVERSES et planches en cèdre, JEUX DE QUILLES, poteaux et traverses de tentes, en cèdre et en bois jaune; planches en noyer blanc, chêne, frêne, pin blanc, merisier, noyer et autres bois. Planchers tout préparés, en pin blanc, cyprès et pin jaune, de 5pi. 3/4, 1 et 1 1/4 pouce. HENRY T. SHERMAN. 1er sept—3 m v. et 1 camp.

AVIS. LE soussigné, ex associé de Lorctibe & Co, et liquidateur de cette maison, (laquelle a cessé d'exister depuis le 1er octobre dernier) prie instamment les personnes qui sont encore redevables à cette société de vouloir bien venir s'acquitter. Il profite de l'occasion pour rappeler au public et à ses anciens clients qu'il continue toujours le même genre d'affaires. HENRY VALETON, 90 rue St-Louis. 1sep—1m

A louer—Une maison à étage, construite en briques, rue Thalie, entre celles Prytanie et Nayades. S'adresser à X. LAMBERT, 62, rue des Magasins. 1er sept

CIGARES de la Havane—Le soussigné ajoutera dans quelques jours à son stock de cigares de première qualité un lot de cigares de choix en débarquement du brick F. Soulé, venant de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, importateur, No 36 Vieille Levée entre Bienville et Douane. On donne ses annonces No 32, rue de Chartres, entre Conti et Gravier, et No 65, au coin des rues Royale et Douane. 31 aout

EN débarquement du Lancaster, venant de Bordeaux: 20 quarts vin de Madère, 4 quarts vin de Porto, 4 huitièmes vermouth, 15 caisses de 24 bouteilles vermouth, 15 do muscat, 15 do kirsch. A vendre par JOHN CLAUZURE, 164, rue Royale. 28aout

WHISKEY supérieur, Cognac, &c.—60 futailles vieux whiskey comme suit: Old Irish and Scotch, Old rye Monahe 1844, Old rye Bourbon, Old Monongahela 1845 et 1846, Old Tuscaloosa. Et un grand assortiment des meilleurs cognac, liqueurs, vins, sirops &c pour familles et buvettes. Pour mieux satisfaire le public il ne sera fait dans le prix qu'une petite différence en prenant par dame-jeannes de 5 gallons. Chaque espèce de boisson sera extraite du même fut dans lequel elle a été importée. A vendre par HENRY VALETON, 90 St Louis. 24 aout

EN débarquement du navire Lancaster, venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge bon ordinaire, 50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par X. LAMBERT, No 62 rue des Magasins. 6sept

LINGE CONFECTIONNE, au prix coûtant. Magasin 66 Vieille Levée, à louer. Installation de dit magasin à vendre. LE soussigné, ayant pris la détermination de CLORE CE MAGASIN le 1er de septembre prochain, vendra ce stock A PRIX COUTANT—Ceux qui désireront faire des achats sont invités à se hâter pour profiter d'une pareille occasion. JOS. N. ROBERT & Co.

HUILE D'OLIVES, &c.—200 paniers huile fraîche par dernier arrivage de Marseille, 50 caisses eau de fleur d'oranger, 50 do de 100 1/2 boîtes sardines, 30 caisses olivettes, 50 do vermouth, A vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis. 16 aout

Moulin à Scie à vapeur de la force de 40 chevaux avec tous son équipage pour une grande scierie, moulement alternatif, consistant 3 lames, installé à volonté, et avec transmission pour une scie circulaire et une machine à raboter et à assembler les planches, à vendre par BRUGUIERE & CO., 9, Bienville.

Genièvre de Hollande à la marque Steamboat, à vendre par les soussignés, qui continueront à tenir cette marque, reçue précédemment par Giddemeester & Co. J. B. PREAU & Co., 33 rue Gravier. 13 aout

EAUX DE BLADON. CET établissement est ouvert aux visiteurs depuis le 1er juin. De grandes améliorations y ont été faites depuis l'hiver dernier, et il peut recevoir et loger d'une manière confortable 400 à 450 pensionnaires. Les propriétaires n'ont rien négligé pour le service intérieur, et se sont entendus avec les hôtels. [illegible] CONNOR & HENRY, Propriétaires. 7juin—3m

CONSERVES de Dufour & Co—20 caisses de 24 boîtes sardines à l'huile, 10 caisses de 50 boîtes sardines à l'huile, 20 do 100 1/2 do do, 2 do petits pois, 2 do 50 do do, 6 do 100 1/2 truffes au naturel, 1 do 100 1/4 do champignon, 1 do 100 1/2 do do, 1 do cèpes à l'huile, 1 do pâtés assortis, 12 do cerises au sirop. En débarquement du brick français Eliza, et à vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée. 2sept

EN débarquement du brick français Eliza: 25 barriques vin vieux Médoc, 20 barils vin de vie E. Lasserre, 200 caisses cerises à l'eau-de-vie, nouvelle récolte. A vendre par A. CARRIERE, 25, Vieille Levée. 2sept

VINS—En débarquement du navire Lancaster: 50 barriques vin St-Laurent Médoc, 20 do Listrac Médoc, 10 do Blaye Médoc, 25 barils vin blanc Haut Sauterne, 10 do Haut Barsac. A vendre par FERNANDO DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée. 2sept

EN débarquement de la barque Swan, venant de Bordeaux: 120 barriques vin rouge marque J. L. Prom, 22 do vin blanc do do. A vendre par FERNANDO DE FUENTES & Co. 22, Vieille Levée. 2sept

50 Caisses vin Muscat, 100 paniers Champagne diverses marques, 30 barriques imitation Brandy, 21 do Brandy ordinaire, 30 do N. Y. Gin; à vendre par NADAU DU TREIL. 2sept

200 Caisses vin rouge diverses marques, 100 " " blanc " ", 50 caisses vin rouge Chateau Lafitte, vieux, 15 do do Haut Brion do, 15 do do Chateau la Rose do. A vendre par NADAU DU TREIL, St Louis. 2sept

EN magasin—40 barriques vin de famille; 25 1/2 do, 100 barils vin blanc diverses marques, à vendre par NADAU DU TREIL, St Lou. 2sept

Avis aux maisons de commission. Grands Bureaux à Louer. LES étages supérieurs du Planters' Hotel, rue du Canal, dans un des meilleurs quartiers d'affaires, ayant été mis très spacieux et convenables pour des maisons de commission. A louer par THEODORE FROIS, 14, rue du Canal. 4jn

A. STURZENEGGER & ETERNOD. 44, rue Bienville, encoignure Chartres. VIENNENT de recevoir en débarquement des navires R. B. Summer et Québec, et offrent à la vente aux prix de manufactures, 9 caisses contenant un riche assortiment en bas, chaussettes, caleçons et chemises de peau, 1 do mouchoirs Madras français première qualité, 1 do rubans satin uni et grège, de tout numéro, 1 do cravates de soie, 1 do robes de soie, 1 do barège à voile, 1 do indienne rouge unie 34 p., 2 do do rouge imprimé, 6 do mousselines suisses, unies et façonnées, blanches et en couleurs, 1 do éventails assortis, 1 do gants de soie, filet, brodé, égyptien et satin, 1 do gants en peau, blancs et couleurs assortis, 1 do tulle à voile brodé, 1 do broderies sur batiste fil, jaconnat et tulle, 1 do ginghams, 6 do cotonnades, 1 do mouchoirs Bayonne, 1 do fil assorti, 1 do bretelles nouveauté, gomme et tricot. 10sept

Rue Conti, No 14, entre Chartres et Levée. D. ANTOGNINI, Fabricant de billards et de bandes en gomme élastique, patentées, garanties pour la durée et la justesse de la bille. Supérieurs à tous ceux qu'on a employés jusqu'à ce jour. ON trouvera toujours des billards neufs et d'occasion, ainsi que tous les articles nécessaires au billard. Aussi: des jeux de Loto complets et des Boules de Ten Pin Alley. Le tout au plus juste prix. Les personnes qui désirent voir l'effet de ces bandes peuvent s'adresser dans le nouvel établissement de billards rue de la Commune, No 88, à côté du Verandah, chez M. Lucas Orlick. 16 juin

J. F. LELIEVRE rappelle aux habitans de la campagne qu'il continue à vendre à une forte réduction pour du comptant, les articles de son établissement, tels que: Livres de prières et de piété, Livres classiques, Images, chapelets, médailles, &c, &c, &c. Ayant une grande quantité de livres élémentaires [illegible] à s'approvisionner de ce magasin à meilleur marché que partout ailleurs. Il lui reste quelque années des journaux suivants, qu'il offre aux prix ci-dessous: L'Illustration, au lieu de 36—24. Echo des Feuilletons, au lieu de 36 30—21. [illegible]

Banque des Citoyens de la Louisiane. Nlle-Orléans, 5 août 1852. A UNE assemblée de la Direction tenue ce jour, les préambules et résolutions suivantes ont été adoptées: Attendu que la mort de Christopher Adams Jr. a créé une vacance parmi les Commissaires élus le 3 mai 1852, pour mettre à exécution les clauses de l'acte intitulé: "Un acte pour venir au secours de la Banque des Citoyens" passé le 10 mars 1852: En conséquence, Il est résolu, qu'une assemblée des actionnaires de la dite Banque aura lieu à la maison de la Banque le 2me jour de septembre prochain, pour l'élection par les dits actionnaires, d'un Commissaire pour remplir la dite vacance. Les actionnaires sont priés de venir personnellement ou de se faire représenter. Par ordre, HENRY PEYCHAUD, Caissier pro tem.

Compagnie du grand chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas. Nouvelle-Orléans, 23 août 1852. LES actionnaires de cette Compagnie sont par le présent notifiés que le versement de dix pour cent sera dû et payable au bureau de la Compagnie, au coin des rues Bienville et Passage de la Bourse, soixante jours après la date du présent avis. Par ordre du bureau des directeurs: BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 23aout

AVIS AUX ENTREPRENEURS. Bureau du Grand Chemin de fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas. Nouvelle-Orléans, 21 août 1852. DES PROPOSITIONS cachetées seront reçues à ce bureau jusqu'au premier lundi d'octobre prochain pour ouvrir, préparer et niveler les premiers cinquante milles du chemin au-dessus d'Alger. Les plans et le cahier des charges pourront être examinés au bureau après le 20 septembre. JAMES G. GIBBES, Ingénieur en chef. 21aout

Terre pour un dépôt à Alger. Compagnie du Grand Chemin de Fer de l'Ouest, de la Nouvelle-Orléans et des Opelousas. Nouvelle-Orléans, 26 août 1852. AVIS est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues au bureau de cette Compagnie jusqu'au 23 de septembre prochain, pour la vente de la quantité de terre, cultivée ou non cultivée, située entre la limite inférieure de Devergéville et du Canal Verret, qui sera nécessaire à la construction de dépôts pour le commerce de cette voie. On peut obtenir des renseignements au bureau de cette Compagnie, relativement à la quantité de terre voulue, laquelle peut varier selon l'étendue et la nature du terrain. Les propositions doivent porter sur l'en-tête: "propositions pour un dépôt." Par ordre du bureau des directeurs, BENJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 27aout

INSTITUTION GOUBAULT, No 154, rue Toulouse. PAR suite de motifs de santé et leur modique ambition étant comblée, les directeurs de cet établissement se retirent. Ils saisissent cette occasion pour remercier les parens et le public des encouragemens qu'ils ont reçus et mérités. M. et Mme Goubault recommandent tout particulièrement à la confiance des familles M. et Mme Bourcier, qui prendront la direction de l'établissement. Les estimables et habiles professeurs attachés à l'institution y resteront employés. A dater du 1er septembre m. et Mme Bourcier siderout M. et Mme Goubault, afin de se faire connaître et apprécier; le 1er octobre l'établissement passera sous leur immédiate direction. On invite les familles à venir visiter l'établissement qui sera complètement remis à neuf. 1 sep—1

INSTITUTION DE Mme LE TELLIER. MME LE TELLIER, ex-Principale de l'Ecole publique, rue Bourgogne, 1er district (école), ouvrira le mercredi, 1er septembre 1852, une maison d'éducation, où toutes les branches d'une instruction solide seront enseignées, en anglais et en français, par les meilleurs professeurs. Les ouvrages à l'aiguille ainsi que les arts d'agrément seront montrés avec un soin particulier. Le nombre de pensionnaires qui doit inaugurer le nouvel établissement de Mme Le Tellier ne lui permet pas d'en faire l'ouverture rue Bourbon comme cela avait été annoncé, c'est rue Dauphine, entre Ursulines et St Philippe, que le pensionnat sera formé. Ce vaste local ne laisse rien à désirer pour le confort et l'agrément, la cour et les dortoirs sont spacieux. Les nombreuses Elèves, depuis dix ans confiées aux soins de Mme LE TELLIER, et qui, pour la plupart, sont aujourd'hui des jeunes personnes charmantes, lui font espérer la bienveillance des familles. Mme LE TELLIER est pour ses élèves une mère et une amie; aucune peine n'est épargnée pour en faire des femmes instruites et bien élevées. Le prix est modéré. 28aout—3m

COLLEGE WASHINGTON. M. W. G. WILLIAMS ayant refermé sa santé par un séjour d'une année sur les bords du Lac, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il fera la réouverture de son institution, sous le titre ci-dessus, au No 70, rue de l'Esplanade, lundi 6 de septembre. Il n'épargnera aucune peine pour que sa maison d'éducation ne soit inférieure à aucun autre établissement du même genre à la Nouvelle Orléans. M. Williams sera secondé par les meilleurs professeurs d'anglais et d'espagnol; il sera également dans professeurs pour toutes les autres branches d'instruction. CONDITIONS.—Enseignement de l'anglais et du français: Demi-pension .... $15 par mois. Elèves âgés de plus de 12 ans .... 10 ", do moins de 9 ans .... 8 ". payable à la fin de chaque mois. S'adresser pour plus amples renseignements, à l'honorable juge Eustis, à l'hon. juge Rost, à J. L. Lewis, au docteur J. H. Lewis à F. B. Lebeau, à F. J. Forstall, à L. Lelevier, à P. K. Wagner, à J. N. Marie, et à W. P. C. Claiborne.

INSTITUT MILITAIRE DE L'OUEST. Drennon Springs, Henry County, Kentucky. LA session annuelle de l'Institut commence le second lundi de septembre et la session semi-annuelle le 1er lundi de février de chaque année. Le système d'enseignement et de gouvernement suivi dans l'académie militaire de Westpoint, ainsi que les langues anciennes et modernes. Une branche Ecole de Droit, sous la direction de l'hon. Thos B. Monroe, juge de la Cour Fédérale, et fort habile jurisconsulte, est attachée à l'Institut et offre de grands avantages à l'élève. Le prix pour le cours d'études, la pension, le chauffage, l'éclairage, le blanchissage, le médecin, les soins d'hôpital, l'usage des meubles et des armes, est de $180 par an. Honoraires du chirurgien, $5. Le prix pour le cours de Droit, en outre des autres études ainsi que pour l'usage des livres, est de $160 par terme de cinq mois. Les élèves admis à quelque époque que ce soit paient pour le temps qu'ils ont passé à l'Institut à partir du jour de leur entrée jusqu'à la fin de la session. La communication devront être adressées au Col. E. R. JOHNSON, Surintendant, ou à SMITH & JOHNSON, 67, rue des Magasins, Nouvelle-Orléans, agents de l'Institut Militaire de l'Ouest. 27 aout—1a

Avis. LOUIS DUCOURNAU, IMPORTATEUR DE MARCHANDISES ETRANGERES ET DU PAYS, a transporté son MAGASIN du No 130, encoignure des rues St-Louis et Chartres au No 25, rue de Chartres, entre les rues Douane et Conti, ancien magasin Dubus, Durand & Co. Il profite de cette occasion pour informer messieurs les marchands de la ville et de la campagne qu'il reçoit présentement un assortiment complet de marchandises convenables pour la saison, qu'il vendra aux plus bas prix de la place et à des conditions libérales. Nlle-Orléans, 1er septembre 1852. 1sept—1S.

AVIS. ON désire louer une SERVANTE BLANCHE, bonne blanchisseuse et repasseuse, et bien recommandée. S'adresser à P. A. LANAUZE, 59 Vieille Levée. 1sep

Institutrice demandée. ON demande immédiatement une dame française capable d'enseigner le français. Il est inutile de se présenter sans être munie des meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille. 1 sep

Institutrice demandée. ON demande sur une habitation à la côte, une institutrice, pour enseigner le Français et la musique. On préfère une demoiselle. S'adresser par lettre au bureau de poste, boîte B. No 11. 21at—1m

AVIS. Les propriétaires de l'hôtel des Chênes-Verts à Biloxi, annoncent que les dégâts causés à l'établissement par l'ouragan de la semaine dernière, ont été réparés et que les débris dont les cours étaient semés ont été enlevés. Les pensionnaires sont toujours nombreux et choisis et trouvent à l'hôtel tout le confort désirable. 30aout—6

A vendre pour cause de liquidation. UN FOND de magasin de DRY GOODS, bien achalandé, situé à Brownsville, (Texas.) Le stock de ce magasin s'élève de 20 à $25,000. Le stock sera réduit à la convenance de l'acquéreur; quant aux paiements, on donnera toutes les facilités désirables. Pour plus amples informations, s'adresser à GARNIER FRERES, 15, rue Conti. 23aout—St.

MARCHANDISES ASSORTIES—80 caisses attendues par le navire Sea Eagle, venant du Havre, et à vendre par les soussignés—soit: Un assortiment complet de marchandises françaises et suisses, telles que: gants, indiennes, articles de modes, fantaisies de Paris. RICHARD ALDIGE & Co. 17aout

Bandages de Paris. NOUVELLEMENT reçu, un grand assortiment de Bandages fins de Burat et autres fabricants de renom à Paris. P. F. DUCONGE, 39, rue de Chartres. 13juil

A Louer ou à Vendre. UN ILET de terre situé à Bloomingdall, après Bouligny. L'emplacement est très bon pour un jardin. Il y a une bonne maison, une cuisine, une grande écurie, remise, voiture, ainsi qu'une autre bâtisse attenant à la propriété. S'adresser sur les lieux à JEAN BOURDET, Propriétaire. 6aout—1m

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Lancaster, venant de Bordeaux: 400 barriques vin rouge, 20 do vin blanc, 200 barils do, 40 demi-barriques vin blanc 1848, 1096 caisses vin rouge, 101 caisses vin blanc. CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville. 30aout

HUILE d'olive en débarquement — 107 caisses huile d'olive, de la marque "Coste" en demi bouteilles, en débarquement, et à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée. 2 sept

CHARBON DE PITTSBURG. DIX MILLE barils de charbon de Pittsburg, frais et de première qualité, actuellement en débarquement et à vendre à cinquante-cinq sous le baril délivré en ville. SPENCER FIELD, 18, rue Poydras. 28 aout

CHARBON ANTHRACITE. DEUX-CENTS tonneaux de la meilleure qualité de charbon Red-Ash, de Philadelphie, pour l'usage des familles, à vendre par SPENCER FIELD, 18, rue Poydras. 28aout

CHARBON CANNEL ANGLAIS ET ECOSSAIS. TROIS-CENTS tonneaux de ce superbe charbon, importé de Liverpool et de Glasgow, d'une qualité extra, à vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par SPENCER FIELD, 18, rue Poydras. 28aout

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de KERR & POINCY, pour la transaction des affaires de facteur et de commission. ROBERT KERR, ARTHUR POINCY. 2 aout—1m

EN débarquement du navire l'Elisa, venant de Bordeaux—30 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc, 18 barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par E. DECHAMPS, 67, rue Condé. 26 aout

EN débarquement de la barque Flora, de Bordeaux: 30 caisses de 12 bouteilles Fraises au jus Toyasonnese jeune, 200 pots Moutarde Maille, Bague frères, à livrer aromatisée, première qualité, à vendre par J. B. PREAU & Co., 33, rue Gravier. 19 aout

Chemises, Chemises. LES soussignés informent leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de Chemises en toile et coton, [illegible]

LIQUIDATION

Grands sacrifices.

$250,000 DE MARCHANDISES SECHES EN LIQUIDATION. PAR M. R. Haggerty & Frere, No 58 rue du Canal et No 8 rue Royale.

S'étant décidés à se retirer des affaires offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au dessous du prix de vente.

Etant positivement obligée de vendre toutes nos marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à de très grands sacrifices.

Nous prions aussi particulièrement nos anciennes pratiques de vouloir bien venir nous voir afin de faire de bons marchés, préférant leur accorder cet avantage la qu'à toutes autres personnes, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.

LISTE DES ARTICLES.

Nous avons maintenant en magasin:

5,000 pièces Toile d'Irlande;
670 pièces Toile à drap 11/4;
12,000 pièces Osnaburg;
2,000 pièces Serviettes damassée;
6,000 pièces Nappes damassées;
2,300 Damassé en pièces;
5,500 Services de toile;
500 pièces Platilias;
4,000 pièces Bretagnes;
2,000 pièces Estopilias;
1,000 pièces Toile de Paris;
1,000 pièces Toile de Courtray;
500 pièces Russie blanc;
400 pièces Russie écru;
5,000 pièces Coton blanc;
1,000 pièces Toile d'habitans;
500 pièces pour rideaux de galerie
25,000 DOUZAINES BAS ANGLAIS.

Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

30,000 mètres BAREGES dernières nouveautés, 30,000 mètres Jaconat à 20 et 25 cts la yarde, 100,000 yardes Jaconat à 15 cts la yarde, 100,000 yardes Organdis riches.

NOTRE STOCK DE SOIERIES NOIRES ET EN COULEURS EST INCOMPARABLE, AYANT ACHETE PLUS DE $ 40,000 DE CE SEUL ARTICLE, NOUS OFFRONS LA BALANCE AUX PLUS GRANDS SACRIFICES.

$25,000 de Marchandises suisses, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud.

Satin damassé, Damassé laine, Damassé coton, Jaconats et percales, Wamsworth et Mon. Dentelles Valenciennes, Bruxelles et laine. Dentelles noires 8/4. 4 caisses Dentelles noires, à garnitures.

Maintenant vendus à la moitié de la valeur réelle.

20,000 douzaines mouchoirs batiste fil, 100,000 Parasols, 250 Châles crêpe de Chine très riches, 1000 Châles soie noire et couleur, 600 Châles dentelles noirs et blancs, 1200 mantelets dentelle, noirs, 2500 mantelets soie en couleur, 1000 Mantelets mousseline brodée, 6000 Pèlerines en mousseline et en dentelle.

A moitié de leur valeur.

Bombazine, Manteaux, Alpacas, Mousseline de laine, Mérinos, Châles, Bareges de laine, Drap, Satin Velours, &c.

Barpour, ditto damassé, Batiste d'Ecosse, Gingham, Couvre-pieds, Couvertures françaises, Courtepointes anglaises, 5000 paires Couvertures bleues, rouges et vertes, 20 balles Mackinaw, de 36 paires Couvertures françaises 14 points, extra fines, Indiennes françaises, Indiennes américaines.

Toujours avec un assortiment dont il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans aucune référence au prix coûtant. Les marchandises non vendues pendant que le magasin fermera seront envoyées à l'encan. 12 mai

MARCHANDISES NOUVELLES! Récemment reçues par le steamer Wm. Penn, par SIMPSON, No 50, rue Canal.

UN chargement considérable de nouveautés d'été, achetées dans le Nord aux plus bas prix, ce qui permettra au sousigné d'offrir des prix fixes pratiques à ses pratiques [illegible]

VINGT-CINQ POUR CENT au-dessous des cours habituels. Au nombre de ces marchandises se trouvent:

1000 pièces Batiste à carreaux de 10 CENTS et au-dessus. 500 pièces Guingham à 12 1/2 et 15 cents. Foulards soie très élégants à 35 cents. JACONATS, Linons et Indiennes, nouveau genre. Mantilles en dentelle, Bobinet &c. Bobinet rose, bleu et blanc, et Mousseline pour moustiquaires.

Bonnets garnis en dentelle, bandeaux de cou, bas pour hommes, nappes damassées, linge de table, en coton et en fil, &c. [illegible] Tous ces articles seront vendus à très bas prix [illegible]

Marchandises Sèches. POUR HABITATION. MENAGE, et de Nouveautés. Seront vendus aux bas prix habituels chez SIMPSON, 50, RUE CANAL. 6mai

Steamship Benj. Franklin. LES soussignés viennent de recevoir par le steamer Ben Franklin un nouvel assortiment de marchandises de saison, achetées à des conditions très avantageuses, et qu'ils offrent en vente aujourd'hui à 50 pour 100 au-dessous des prix ordinaires. Parmi ces marchandises se trouvent, savoir: Mousselines imprimées, bon teint, 12 1/2; Jaconat français, 20 cts; Barège imprimé, bon teint 12 1/2; Indienne amazone, bon teint 10 cts; Ginghams avec garnitures de couleurs 12 1/2 c; Organdis; Batiste d'Ecosse, rayée et à carreaux 25c; Mitaines brodées, Gants de filet noir, à 25 cts la paire. Bas de fil d'Ecosse, Bas de soie écrue, à 25 cts la paire. Bas à jour, etc., etc., etc. Une grande quantité de Broderies et applications, etc. P. & E. REILLY & Co., Encoignure Royale et Canal. 17 juin

Traites sur Paris, l'Angleterre et New York, à vue à A. & J. DENNISTOUN & Co. 93, rue Gravier. 21 nov—1an

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION. A VENDRE—S'adresser à G. TOURNADE, 73, rue Conti ou au No 29 rue Hercules. 23jan—1an

Corsets français, sans coutures, La coutil, satin et soie, A vendre au magasin de mercerie de F. JAUFFROID, No 62, rue de Chartres. 1er

INONDATION. AVIS AUX PLANTEURS. Couvertures de Z. Granier. H. DE GOEK & RIFFLARD—Seuls agens aux Etats-Unis, ont l'honneur de prévenir messieurs les habitans et négocians qui font usage des couvertures de Granier pour leurs nègres, de se les procurer de bonne heure, n'ayant que 300 balles pour toute l'année au lieu de 5 à 600 balles qu'ils ont l'habitude de recevoir. Les manufactures de Z. Granier ayant été emportées par l'inondation ne peut pas fournir la quantité voulue pour cette année. 5 sep

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Lancaster, de Bordeaux: 30 quarts vieux cognac première preuve, 30 huitièmes do 1ère et 4ème preuve, 24 barriques vin rouge Langoiran, 24 do do vieux, 7 balles bouchons fins de 10 mille, No 7, 6 do do 10 mille, No 5. V. & E. MAIGNAN. 31 aout

EN débarquement de la barque Swan, de Bordeaux: 10 pipes vieux cognac Saml Richard, 10 caisses fraises au jus Jh Peneau, Nantes, 10 barils prunes séchées, 10 caisses do do en jarres. A vendre par J. B. PREAU & Co, 33, rue Gravier. 31 aout

EN débarquement du navire Lancaster de Bordeaux: 12 barriques vieux vin supérieur St Estèphe, 50 caisses cerises à l'eau-de-vie. A vendre par J. B. PREAU & CO., 33, rue Gravier. 31 aout

VIN BLANC—50 barils Haut Sauterne en débarquement du navire Swan, venant de Bordeaux, à vendre par X. LAMBERT, No 62, rue des Magasins. 3aout

A VENDRE en débarquement du navire Sea Eagle arrivé du Havre: 3 tonneaux véritable fromage gruyeres, à vendre par J. N. CURIEN, enc. Condé et Dumaine. 31aout

ATTENDU par le navire Eastern Queen, du Havre: 10 caisses absinthe Ed. Pernod, à vendre par J. N. CURIEN, enc. Condé et Dumaine. 31aout

EN magasin — 20 paniers vin de Champagne en demi-bouteilles 1re qualité de la marque Fordan Clicquot, à Rheims, à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par J. N. CURIEN, enc. Condé et Dumaine. 31aout

SUCRE—250 caisses sucre de la Havane, blanc, jaune et brun, en débarquement du P. Soulé, et à vendre par S. DE VISSER & Co, 26 et 24, Vieille Levée. 31 aout

157,000 CIGARES—Cabanas y Carvajal, Carbajas, Upues, Menaguera, La Espe, &c. et autres marques, en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane et à vendre par S. DE VISSER & Co, 26 & 24, Vieille Levée.

TABAC DE CUBE—100 balles tabac de Cuba de 1re qualité, pour capes et tripes, en débarquement du brick P. Soulé, venant de la Havane, et à vendre par S. DE VISSER & Co, 26—24, Vieille Levée. 31aout

SUCRE DE LA HAVANE—650 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin, et à vendre par S. DE VISSER & Co, 26—24, Vieille Levée. 31aout

A VENDRE, en débarquement de la barque Swan venant de Bordeaux: 100 caisses cerises à l'eau-de-vie, par F. ROUMIEU, No 20, rue St Louis. 31aout

EN débarquement du navire Lancaster et à vendre sur la levée: 79 barriques vin rouge bon ordinaire, 30 barriques vin blanc. BOYER FRERES, Enc. Morales et Mandeville. 29 aout

CAFE Rio—200 sacs prime vert en magasin et à vendre par JOSEPH MITCHELL, 36, Poydras. 14 juill

EN débarquement de la barque Swan, venant de Bordeaux: 60 barriques vin rouge Mont Ferrand, à vendre par E. DECHAMPS, rue Condé No 67. 31 aout

Graines à Foin de vache. 50 caisses de la récolte de 1852, à vendre au débarquement du navire Oceanide, de Bordeaux, par FRED. LOEGAN, 24, rue de la Douane. 31aout

MAQUIS—250 caisses en débarquement et à vendre par AVET & BROTHERS, enc. Bienville et Vieille Levée. 21 aout

RIZ créole—400 sacs en magasin et à vendre par AVET & BROTHERS, enc. Bienville et Vieille Levée. 31 aout

A TTENDU incessamment par le Telasar, de Marseille: 400 caisses vermouth, 200 do vin muscat Frontignan, 200 paniers huile Plagniol, grandes et demi bouteilles, 300 maisons assorties, olives, anchois, câpres et cornichons, 200 caisses eau de fleur d'oranger supérieure, 150 barriques vin rouge St Estèphe, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 6sept

A TTENDU incessamment par l'Archibald, de Bordeaux: 40 barriques vin rouge bon ordinaire, 12 barriques " vieux pour famille, 20 barils vin blanc vieux supérieur, 500 paniers avec pomponelle blanches, 2 balles bouchons réguliers fins, à vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 6sept

EN débarquement du Lancaster, de Bordeaux: 30 barriques vin rouge bon ordinaire, 150 caisses vin rouge St Julien Médoc. A vendre par ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée. 6sept

DAMEJEANNES, BOUTEILLES, &c—700 damejeannes de 5 gallons, 500 do 3; 1000 de 2, et 500 d'un gallon, 100 paniers bouteilles vides 22 onces, 10 balles bouchons surfins, 150 ballots de 500 bouchons surfins. A vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis. 6sept

VERMOUTH, &c.—30 caisses vermouth, diverses marques, 30 caisses absinthe. A vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 27, rue St-Louis. 6sept

HUILE D'OLIVE, &c—100 paniers huile d'olive fraîche, 50 caisses eau de fleur d'oranger, 10 caisses de 100 1/2 boîtes sardines. A vendre par PAUL JUGE FILS & Co., 27, rue St Louis. 6sept

VINS—100 barriques vin ordinaire St Julien et St Estèphe, 50 barriques vin St Julien pour familles, 150 caisses vin St-Julien Médoc, 50 barils vin blanc Haut-Sauterne, 25 " vieux ", 150 caisses " ". A vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis. 6sept

150 barriques vin bon ordinaire, différentes marques; 25 barriques St-Emilion, au-dessus de l'ordinaire, pour familles; 20 barriques Montferrand, au-dessus de l'ordinaire; 50 caisses vin St-Julien Médoc; 25 " vrai Chateau Léoville. A vendre par L. MAJESTE, 115, rue de Chartres. 14 mai

Vins rouges.

HABILLEMENS. Reçu dernièrement par le navire Oswego et le steamer Empire City, un assortiment complet de MARCHANDISES Confectionnées pour l'été, telles que Sacs, paletots, redingottes en mérinos, alpacas, toile, &c. &c. Pantalons en mérinos, cachemires, coutil &c. Gilets de dessous piqué, soie, toile &c. Aussi—Un grand assortiment de malles, valises, sacs de voyage, à vendre à bas prix par le soussigné. E. HUARD, 30 av. 69, rue Coutumes, en face le City Hotel.

Marchandises Nouvelles. Vêtements d'Hommes d'été. 36, Rue de Chartres. RECUS par les derniers arrivages de France et par les navires Isaac Allerton, Joseph, Galena et Empire City, de New-York. Nous avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous recevons par les derniers arrivages de France et du Nord, un nouvel et grand assortiment d'habillements d'hommes, comprenant toutes les dernières modes de printemps et d'été, que nous offrons en vente à des prix très modérés. LAGAY & LEOAND, 36, rue de Chartres. 21mai

A VENDRE EN MAGASIN—300 caisses eau de fleurs d'oranger, grand modèle; 25 caisses absinthe Pernod & Co; 60 do fruits à l'eau de vie; 50 do cerises do; 15 do sardines 1/2 et 1/4 de boîtes; Cognac fins, à vendre par JOHN CLAUZURE, 164, rue Royale. 11ju

NOUS recevons de nouveaux genres de tapis de différents genres qui viennent d'arriver en magasin. ENTREPOT DE TAPIS, 23, rue de Chartres. [illegible] Tapis de velours et de Bruxelles, tapis de Bruxelles à 3plis, ingrains et vénitiens de tous genres, paillassons, nattes blanches et en couleur, toile cirée pour plancher de 3 à 24 pieds de large, avec de beaux dessins. Nous offrons en vente les marchandises ci-dessus, à de bas prix pour du comptant ou des billets endossés à satisfaction. A. BROUSSEAU & CO. 6 sept—ab